

Questions orales

En février dernier, William Henry Williams a été condamné à six ans de prison pour inceste. Le mois dernier, sa peine a été réduite à quatre ans. Aujourd'hui, après seulement neuf mois d'incarcération, il est admissible à la libération conditionnelle, et sa fille a peur.

Pendant 13 ans, cet homme a brutalisé sa fille, allant parfois jusqu'à la violer deux fois par jour. Une peine de quelques années d'emprisonnement est beaucoup trop clémente pour un homme qui a infligé tant de souffrances à une innocente enfant.

Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour veiller à ce que les personnes reconnues coupables de crimes aussi horribles soient emprisonnées pendant aussi longtemps qu'elles auront infligé des mauvais traitements à leur victime, et à ce qu'elles purgent toute leur peine?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, les députés savent que le projet de loi C-36, qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre dernier, resserre considérablement les sanctions prises contre les délinquants sexuels. De plus, comme il s'agit d'un nouveau domaine, nous avons inséré dans la loi des dispositions permettant aux commissions de libération conditionnelle d'entendre les déclarations de la victime sur les répercussions du crime et permettant aussi aux victimes d'obtenir tous les renseignements possibles sur la libération conditionnelle de leur agresseur.

Ces mesures sont appliquées depuis un mois, et nous surveillons les audiences des commissions de libération conditionnelle auxquelles participent les victimes. D'après nos observations, le système fonctionne bien, mais nous continuerons de surveiller la situation.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Celui-ci sait-il que le conseil de bande de Kanesatake est très préoccupé par la sécurité de sa collectivité et qu'il a demandé l'aide du gouvernement fédéral à cette fin?

En fait, les Mohawks ont demandé l'aide du gouvernement pour dispenser une formation aux membres de sa force de surveillance. Ils veulent qu'une entente soit conclue avec la GRC afin que ce corps policier puisse dispenser une formation appropriée à leur force, de façon à ce que celle-ci, qui sera composée d'autochtones et de non-autochtones, soit compétente.

Quand le solliciteur général rencontrera-t-il le grand chef Peltier pour dresser un plan d'action afin de donner suite à cette demande?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, certains progrès ont été accomplis à Kahnawake, où nous avons rencontré les représentants autochtones pour discuter du maintien de la paix à cet endroit.

Je serai franc avec mon collègue: je ne suis au courant d'aucune demande d'aide présentée par le grand chef Peltier relativement à la situation à Kanesatake. Je communiquerai avec mes fonctionnaires immédiatement après la période des questions orales et je fournirai ensuite une réponse plus précise au député, peut-être au moment du vote.

Le ministère du Solliciteur général est responsable de la nouvelle politique relative aux forces policières autochtones. Nous avons négocié plusieurs traités au Canada à cet égard, et nous sommes très près de conclure des ententes dans la province de Québec. Je fournirai d'autres précisions plus tard à mon collègue, relativement à cette situation.

* * *

• (1500)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y aura bientôt trois ans que David Spencer et Christine Lamont sont incarcérés au Brésil, et des Canadiens de toutes les régions du pays ainsi qu'ici même sur la colline du Parlement manifestent en silence en leur nom.

Nous avons été informés de la maladie de Christine, et même si nous espérons que celle-ci ne soit pas grave, elle pourrait menacer la vie de Christine. Les conditions d'emprisonnement sont dangereuses et inacceptables.

Ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, le premier ministre respectera-t-il l'engagement qu'il a donné au premier ministre McKenna et demandera-t-il l'expulsion des deux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais pris ce genre d'engagement envers le premier ministre McKenna.

En fait, lorsqu'il a été question de l'entretien que j'ai eu avec le président du Brésil et de la lettre que j'ai ensuite envoyée à son successeur, au sujet d'un éventuel rapatriement, on a induit en erreur les familles des personnes concernées.

On a laissé entendre qu'il suffisait de demander de rapatrier un criminel ou une personne contre qui pèse des accusations ou qui a été condamnée dans ce pays pour que le président accède à la demande.